

N°30

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa (arrivée à 19h24)
CHAUVEY Claude
DA SILVA Elodie (départ à 23h03)

Excusés ayant donné procuration

MEKKI Chérifa
ARAB Dalila
LOUJAHDI Brahim
LARDIC Stéphan
CAMARA Mariama
BRAHIM Marwa
HAMDAOUI Naïma
AGUIREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
BENAMMOUR Mérim
DA SILVA Elodie

Excusés et absents

BASTARAUD Sébastien
YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb

donne procuration jusqu'à 19h24
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 21h50 à
donne procuration à partir de 23h03 à

PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe (départ à 21h50)
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

CHERIGUENE Abdelouaheb
BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
CAMARA N'Na Fanta
CHANTRELLE Laurent
BASTARAUD Sébastien

MABCHOUR Najat, RATNATHURAI Ziromi, PERRAN Dominick, LIBERT Amaud, ETIENNE Walnex, GEFFROY Philippe (à partir de 21h50), HAMDAOUI Naïma (à partir de 21h50), LARDIC Stéphan (à partir de 21h50 suite au départ de Mme Benammour)

Monsieur Yildiz est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires économiques
Service émetteur : Direction du développement économique

Objet : Contrat Métropolitain de Développement « Centres-villes vivants »
Edition 2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

VU la délibération CM2021/07/09/18 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2021 relative au contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »,

VU la délibération CM2021/07/09/19 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2021 relative au lancement de la 2ème édition du programme d'accompagnement et de suivi stratégique, technique et financier « centres-villes vivants » et à la délégation de compétence au bureau de la Métropole du Grand Paris pour prendre les décisions d'attribution du Fonds d'intervention Métropolitain de Soutien au Commerce et aux Services (FIMACS),

CONSIDERANT que la Ville de Sevrans a pour projet de lancer une étude pour la rénovation et le réaménagement de la halle du marché forain et de ses abords,

CONSIDERANT que le projet de la Ville s'inscrit dans le programme « centres-villes vivants » 2ème édition,

CONSIDERANT que selon la délibération N° BM 2022/06/14/20 du Bureau métropolitain du 14 juin 2022 une subvention de 40 000 euros a été accordée à la Ville bénéficiaire du dispositif d'accompagnement et de suivi stratégique et technique « centres-villes vivants »,

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	36 voix	Unanimité
Présents ou représentés	37 voix	
Exprimés	36 voix	
Pour	36 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV	1 voix	Mme N'Na Fanta Camara

ARTICLE 1 : Approuve le présent contrat ayant pour objet le versement d'une subvention de 40 000 euros à la Ville par la MGP au titre de la réalisation d'une étude pour la rénovation et le réaménagement de la halle du marché et de ses abords.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire de Sevrans à signer ledit contrat entre la MGP et la Ville de Sevrans.

ARTICLE 3 : Dit que la subvention sera encaissée au budget de la Ville de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée : à la MGP
au Comptable public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : **19 DEC. 2022**

Affiché le : **19 DEC. 2022**